

## FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.

En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

### **Avertissement sur les risques**

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

---

(1) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

(2) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

### **Délai de réflexion précontractuel pour les investisseurs non avertis**

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité.

Le délai de réflexion commence au moment où le candidat investisseur non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours calendaires à compter de la signature du bulletin de souscription.

Pour exercer leur droit à révocation pendant le délai réflexion, les investisseurs doivent se connecter sur leur espace utilisateur Lumo et se rendre dans la section Opération / Investissements en attente. Cette section permet de consulter les offres soumises au délai de réflexion et de demander l'annulation des investissements concernés.

Le service client Lumo prend en compte cette demande de révocation dans les meilleurs délais et annule la souscription de l'investisseur non averti. Les sommes versées pour ladite souscription sont également remboursées dans leur intégralité.

### Aperçu de l'offre de financement participatif

<b>Identifiant de l'offre</b>	9695002VQWAOCMP7FQ63-00000392
<b>Porteur de projet</b>	Tout de Soleil d'Auriac-sur-Dropt
<b>Nom du projet</b>	Soleil d'Auriac-sur-Dropt
<b>Type d'offre et type d'instruments</b>	Obligation simple
<b>Montant visé</b>	580 000€. Ce montant pourra être revu selon les conditions prévues au B.d du présent document.
<b>Date limite</b>	28/02/2025 - et au plus tard à la date d'achèvement, et pourra être anticipée ou reportée, sur décision de l'Émetteur en concertation avec Lumo.

#### Partie A : Informations sur le(s) porteur(s) de projet et sur le projet de financement participatif

(a)	<p><b>Porteur de projet et projet de financement participatif</b></p> <p><b>Identité :</b> <b>Tout le Soleil d'Auriac sur Dropt</b> SAS au capital de 1 000 Euros, et ayant son ayant pour numéro unique d'identification 525 046 140 R.C.S. Marseille</p> <p><b>Coordonnées :</b> Siège social ZI Athelia IV 147 Avenue de Jujubier 13600 La Ciotat</p> <p><b>Actionnariat :</b> <a href="#">Organigramme du groupe auquel appartient l'Émetteur et la place qu'il y occupe</a></p> <p><b>Direction :</b> <a href="#">Au curriculum vitae des représentants légaux de l'Émetteur</a></p>
(b)	<p><b>Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement</b></p> <p>"Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement."</p> <p>Frédéric Marchand président de Tout le Soleil d'Auriac sur Dropt</p> <p>La déclaration de M Frédéric Marchand par laquelle il assume la responsabilité vis-à-vis des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil<sup>1</sup> est incluse en tant <a href="#">qu'annexe du présent document</a>.</p>
(c)	<p><b>Principales activités du porteur de projet ; produits ou services proposés par le porteur de projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production d'électricité et d'énergie, et pour ce faire, la prise à bail et l'exploitation de terrains, par tous moyens ;</li> <li>- Le développement et l'exploitation de centrales de génération d'électricité par l'utilisation de l'énergie solaire ;</li> <li>- Les études, la conception, le développement et l'exploitation de sites portant sur toute forme d'énergie ainsi que la distribution et la commercialisation de tout matériel et la prestation de service concernant l'énergie au sens large ;</li> <li>- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;</li> <li>- L'activité de formation dans les domaines d'activité se rattachant à son objet</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Et, plus généralement, toutes opérations sous quelques formes que ce soit, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.</li> </ul>
(d)	<p><b>Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet</b></p> <p><a href="#">Aux comptes 2023 de Tout le Soleil d'Auriac sur Dropt</a></p>
(e)	<p><b>Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années.</b></p> <p><a href="#">Projections financières du porteur de projet</a></p> <p><a href="#">Principaux indicateurs financiers du porteur de projet</a></p>
(f)	<p><b>Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques.</b></p> <p>Cette collecte vise à apporter des moyens supplémentaires au Groupe pour financer le développement d'une centrale photovoltaïque au sol, située sur la commune d'Auriac sur Dropt (47) pour une production annuelle visée de 15,081MWh. La collecte est accessible aux personnes physiques des départements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux habitants du Lot et Garonne (47)</li> <li>- Et aux habitants des départements limitrophes : Dordogne (24), Gers (32), Gironde (33), Landes (40), Lot (46), Tarn-et-Garonne (82).</li> </ul>

#### **Partie B : Principales caractéristiques du processus de financement participatif et conditions de l'emprunt obligataire**

(a)	<p><b>Montant cible minimal pour valider l'émission de l'emprunt obligataire :</b></p> <p>Le nombre minimal de souscripteurs sera égal à 20 personnes physiques et/ou une ou plusieurs collectivités territoriales ou des groupements de collectivités de manière à ce que les conditions relatives au financement participatif dans le cahier des charges de l'Appel d'Offres CRE AO PPE2 PV Sol soient respectées.</p> <p>Dans l'hypothèse où le nombre d'Obligations souscrites avant la date de clôture des souscriptions serait inférieur à 11 600 Obligations ou bien que la condition évoquée ci-dessous n'est pas respectée, l'Emetteur se réserve le droit d'annuler la présente émission d'Obligations. L'émetteur se réserve le droit de considérer l'émission comme valablement réalisée si le montant souscrit est inférieur à 580 000€, soit 11 600 obligations. L'émetteur indique également qu'il réalise une autre offre de financement participatif en parallèle de celle-ci.</p>
(b)	<p><b>Date limite pour atteindre le montant cible de l'emprunt obligataire :</b> 28/02/2025 - et au plus tard à la date d'achèvement, et pourra être anticipée ou reportée, sur décision de l'Émetteur en concertation avec Lumo.</p>
(c)	<p><b>Informations en cas d'annulation de l'offre avant émission :</b></p> <p>Dans l'hypothèse où le nombre d'Obligations souscrites avant la date de clôture des souscriptions serait inférieur à 11 600 Obligations ou bien que la condition évoquée ci-dessous n'est pas respectée, l'Emetteur se réserve le droit d'annuler les souscriptions. Le prix de souscription réglé par chaque souscripteur sera restitué audit souscripteur sans délai, étant précisé que les souscripteurs ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation, de quelque nature que ce soit.</p>
(d)	<p><b>Montant maximal de l'offre d'emprunt obligataire :</b> 580 000 euros – Le financement de ce projet fait également l'objet d'une collecte sur une autre plateforme. Aussi, le montant maximum proposé par Lumo pourrait être réduit en fonction de l'avancée de cette autre collecte.</p>

(e)	<b>Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif : NC</b>
(f)	<b>Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif.</b> <a href="#">Échéancier de l'endettement à 5 ans de l'émetteur</a>

## Partie C : Facteurs de risques

### Présentation des principaux risques

L'Émetteur est, par nature, exposé à certains facteurs de risques pouvant entraîner un non-remboursement futur, partiel ou total, des sommes empruntées. Parmi ces risques figurent notamment :

#### Type 1 – Risque lié au projet

L'équilibre financier d'une centrale d'énergie renouvelable dépend du volume de l'électricité qu'il produit. Si la production devenait inférieure aux prévisions, le chiffre d'affaires du parc serait réduit, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur portant la centrale de production d'électricité d'origine renouvelable.

La production dépend du fonctionnement effectif et de la disponibilité de la centrale, et d'autre part des charges d'exploitation. Toute variation de ces postes impacte les résultats financiers de l'Émetteur.

La dégradation de la situation financière de l'Émetteur aurait un impact négatif sur les revenus et la capacité de remboursement de l'Émetteur.

#### Type 2 – Risque lié au secteur

L'activité de l'Émetteur relève d'un domaine dans lequel la rentabilité est directement liée au succès des projets d'énergies renouvelables portés par ses filiales. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs de l'Émetteur.

#### Type 3 – Risque de défaut

Le risque qu'un projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs.

Ces risques peuvent être causés par divers facteurs, notamment :

- a) une (profonde) modification du contexte macroéconomique ;
- b) une mauvaise gestion ;
- d) de la fraude ;
- e) l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial ;
- f) l'échec d'un lancement de produit ;
- g) une trésorerie insuffisante.

#### Type 4 - Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement

Le risque que le retour sur investissement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet fasse défaut sur les paiements de capital ou d'intérêts.

#### Type 5 - Risque de défaillance de la plateforme

Le risque que la plateforme de financement participatif se retrouve dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services.

#### Type 6 - Risque d'illiquidité de l'investissement

Le risque que les investisseurs ne puissent pas vendre leur investissement.

#### Type 7 – Autres risques

Les risques que, entre autres, le porteur de projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques, juridiques ou réglementaires.

**Partie D : Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières et d'instruments admis à des fins de financement participatif**

(a)	<p><b>Montant total et types de valeurs mobilières à offrir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Les instruments proposés sont des obligations simples</li> <li>ii) Pour un montant de 580 000€ sous forme d'obligations simples, soit 11 600 obligations avec un nominal de 50€, au taux fixe de 7,50% brut par an avec une maturité de 3,5 ans.</li> <li>iii) Les Obligations constituent et constitueront une dette subordonnée au Financement Bancaire ou à tout autre financement bancaire senior souscrit ou à souscrire par l'Émetteur (ou un de ses affiliés, au nom de l'Émetteur) pour financer ou refinancer un ou plusieurs projets de production d'énergie renouvelable portés par l'Émetteur, de sorte qu'aucune somme due au titre des Obligations (nominal et intérêts) ne pourra être perçue par les titulaires d'Obligations dès lors qu'une quelconque somme échue et due dans le cadre des Financements Bancaires Projets ENR ne serait pas réglée.</li> </ul> <p><a href="#">Lien vers les Termes et Condition des obligations</a></p>
(b)	<p><b>Prix de souscription</b></p> <p>Valeur nominale des obligations simples : 50€ Minimum d'investissement : 50€</p>
(c)	<p><b>Acceptation ou non des sur-souscriptions :</b> Les sur-souscriptions peuvent être effectuées via une liste d'attente. L'investisseur concerné est informé de la mise en liste d'attente de sa souscription et doit choisir d'autoriser ou non la réduction du montant de sa souscription en cas de désistement. La priorité de traitement des sur-souscriptions sur la liste d'attente dépend de leur horodatage (ie. Les souscriptions sont traitées dans leur ordre d'arrivée), mais une souscription sans autorisation de réduction de montant peut perdre son rang de priorité en cas de montant disponible insuffisant. En cas de sur-souscription ne pouvant être honorée, faute de désistement, l'investisseur est informé par mail de la situation et sa souscription est annulée.</p>
(d)	<p><b>Conditions de souscription et de paiement</b></p> <p>Les investisseurs souscrivent en ligne à l'offre sur le site internet de Lumo.</p> <p>Les souscriptions sont horodatées dès le début du processus pour chaque investisseur (ie : les souscriptions sont traitées dans leur ordre d'arrivée)</p> <p>À l'issue de la période de souscription, l'émetteur est informé des détails (données personnelles relatives aux investisseurs, nombre de parts souscrites) et du résultat de la collecte (montant total collecté).</p> <p>L'information de l'inscription sur le registre est transmise à l'investisseur sous la forme d'un « Certificat de souscription » produit à la date d'émission effective des obligations.</p> <p>Pour répondre à l'offre vous devez effectuer en ligne l'ensemble du processus de souscription permettant de constituer votre bulletin de souscription (<a href="#">voir un exemple</a>) et fournir les informations demandées lors de ce processus.</p> <p><b>Calendrier indicatif de l'offre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture à la souscription : 25/11/2024 Aux habitants du Lot et Garonne (47) et aux habitants des départements limitrophes : Dordogne (24), Gers (32), Gironde (33), Landes (40), Lot (46), Tarn-et-Garonne (82).</li> <li>• Clôture des souscriptions : 28/02/2025 Sur décision de l'Émetteur la période de souscription pourra être close par anticipation ou reportée.</li> </ul> <p>Date de l'émission : Le premier jour ouvré, 14 jours après la clôture des souscriptions</p> <p>En cas de non-réalisation de l'offre, le montant de la souscription est crédité sur le compte de paiement de l'investisseur, consultable et accessible via le site internet de Lumo.</p>

(e)	<b>Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement : NC</b>
(f)	<p><b>Conservation et livraison des obligations simples :</b> Lumo ne fournit pas de services de conservation d'actifs.</p> <p>La tenue de compte des titres est réalisée par la société émettrice elle-même qui peut être contactée à l'adresse suivante : Frédéric Marchand - ZI Athelia IV 147 Avenue de Jujubier 13600 La Ciotat – adminfr@sonnedix.com</p> <p>Aucun frais n'est facturé à l'investisseur.</p>
(g)	<p><b>Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'intérêt et maturité : 7,50% / 42 mois</li> <li>- Procédure de valorisation du taux d'intérêt nominal : Lumo informe ses clients porteurs de projet de l'état du marché du financement participatif en matière de taux et de durée des instruments proposés mais n'est pas décideur en matière de détermination de prix ou de taux pour les offres, éléments qui relèvent de la décision de l'émetteur.</li> <li>- Date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles : un an à compter de la date d'émission</li> <li>- Dates d'échéance des paiements d'intérêts : annuel</li> <li>- Date d'échéance : soixante mois à compter de la date d'émission</li> </ul> <p>Les intérêts sont calculés sur une base 30/360.</p> <p><a href="#">Échéancier prévisionnel</a></p>

**Partie E : Informations sur l'entité ad hoc : NC**

**Partie F : Droits des investisseurs**

(a)	<p><b>Principaux droits attachés aux obligations simples objets du financement participatif</b></p> <p>Les obligations sont émises en application des dispositions des articles L.227-2 et L. 228-38 et suivants du Code de Commerce.</p> <p>En tant qu'obligataire vous avez des droits financiers tels que le droit d'être remboursé de votre capital et celui de recevoir des intérêts.</p> <p>Les obligataires peuvent se réunir et organiser des assemblées générales.</p> <p>Les porteurs d'obligations d'une même émission sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse qui jouit de la personnalité civile. La masse des obligataires sera représentée par Lumo jusqu'à dispositions contraires.</p> <p><a href="#">Statuts de Tout le soleil d'Auriac sur Dropt</a></p>
(b), (c) et (d)	<p><b>Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement :</b></p> <p>Il n'est pas prévu que vous puissiez revendre vos obligations sur le site de Lumo. Toute cession ou transfert ne pourra avoir lieu que s'il ne contrevient pas aux dispositions des termes et conditions des obligations.</p> <p>Articles <a href="#">L.211-15</a> et <a href="#">L. 211-7</a> du Code monétaire et financier.</p> <p><a href="#">Lien vers les Termes et Condition des obligations</a></p>

## Partie H : Frais, informations et recours juridique

(a)	<b>Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement (y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif)</b> Aucun frais n'est facturé à l'investisseur
(b)	<b>Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet :</b> Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues gratuitement sur le site de <a href="#">Lumo</a> et par courriel à support@lumo-france.com
(c)	<b>À qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif</b> <a href="#">Annexe procédure de réclamation</a>